

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Annule et remplace la convocation du 2/12/2022

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie, le :

Mardi 13 décembre 2022 à 20h30

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Chaumuzy,
le 9 décembre 2022

Le Maire,
Sébastien DOLÉ



ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Devis complémentaire Chemin de Bligny
- Décisions modificatives de budget
- Reconduction de l'adhésion au centre de gestion – prestation santé-prévention
- Point sur la réalisation du BP 2022
- Bilan de l'année écoulée
- Projets 2023
- Questions diverses

POUVOIR

Je soussigné,.....

Donne pouvoir à.....

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal du **13/12/2022 à 20h30**
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tout vote et signer tout document

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour quelle cause que ce soit.

Fait à

Le

Signature :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Marne

Arrondissement de Reims

Commune de CHAUMUZY

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien DOLÉ, Maire.

Secrétaire de séance : Benjamin WATIER

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers :

En exercice : **10**

Présents : **xx**

Votants : **xx**

Pour : **xx** Contre : **x**

Date de convocation : **xx/12/2022**

Présents : MM. Yves TRUCHON, Sébastien DOLÉ, Stéphane VISNEUX, Romain LEVECQUE, Benjamin WATIER, Christophe MACQUART et Mickaël MIMIN.

Mme Aurélie RODRIGUES DA CRUZ.

Absents excusés : Mme Adeline HÉNIN et M. Thierry BERTRAND

Pouvoirs donnés à Monsieur Sébastien DOLÉ par Mme HÉNIN et M. BERTRAND

N°2022/12-01 DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL

Le contrat avec le prestataire informatique arrive à échéance. Un renouvellement de contrat avec amélioration de gamme est nécessaire pour mettre la commune en conformité avec la nouvelle législation (réception des demandes d'urbanisme par Internet).

Cette modification de gamme engendre des coûts supplémentaires à imputer à l'article 65811 du chapitre 65.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget principal de l'exercice 2022.

Crédits à augmenter :

Dépense de fonctionnement :

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
65	65811		+ 6000 €
	<i>Droits d'utilisation informatique en nuage</i>		

Crédits à réduire

Dépenses de fonctionnement :

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
11	615231		- 6000 €
Charges à caractère général	<i>Voirie</i>		

Fait à Chaumuzy,
Le 13 décembre 2022
Le Maire,
Sébastien DOLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Marne

Arrondissement de Reims

Commune de CHAUMUZY

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien DOLÉ, Maire.

Secrétaire de séance : Benjamin WATIER

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10

Présents : xx

Votants : xx

Pour : xx Contre : x

Date de convocation : xx/12/2022

Présents : MM. Yves TRUCHON, Sébastien DOLÉ, Stéphane VISNEUX, Romain LEVECQUE, Benjamin WATIER, Christophe MACQUART et Mickaël MIMIN.

Mme Aurélie RODRIGUES DA CRUZ.

Absents excusés : Mme Adeline HÉNIN et M. Thierry BERTRAND

Pouvoirs donnés à Monsieur Sébastien DOLÉ par Mme HÉNIN et M. BERTRAND

N°2022/12-02 DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL

Le changement de trésorerie n'ayant pas été enregistré par EDF en début d'année, des frais d'impayés ont été facturés à la commune.

Après enregistrement du bon RIB, ces derniers ont été déduits des factures suivantes mais ont engendrés un dépassement des crédits prévus au chapitre 66.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget principal de l'exercice 2022.

Crédits à augmenter :

Dépense de fonctionnement :

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
66	6688		+ 50 €
Charges financières	<i>Autre</i>		

Crédits à réduire

Dépenses de fonctionnement :

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Montant</i>
11	615231		- 50 €
Charges à caractère général	<i>Voirie</i>		

Fait à Chaumuzy,
Le 13 décembre 2022
Le Maire,
Sébastien DOLÉ